

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 10 août 2009	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 10 août 2009 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Viateur Fournier, Normand Raby, Yves Boissonneault, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 10 août 2009	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 10 août 2009</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Présentation des comptes 5.2 Colloque de zone ADMQ 5.3 Commis de bureau général 5.4 Règlement 279 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 7 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Raccordement du 3055 rue Bécancour aux services municipaux 8 <i>SANTE ET BIEN-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Signature de l'entente de services professionnels avec Bourassa Maillé Architectes 9 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Adoption du règlement 278 modifiant le règlement de zonage 124 9.2 Demande de Johanne Fillion 9.3 Vente d'un terrain rue Préfontaine 10 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 11 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Service des collations pour les enfants ORAPÉ 11.2 Club les neiges Lystania : traverses de motoneige 11.3 Commandite Lyster Open 2009 11.4 Bureaux de postes publics et livraison en milieu rural 11.5 Conférence de Monsieur Pierre Légaré au profit de Partenaires 12-18 11.6 Congrès de la FQM 11.7 Lettre d'engagement pour la Corporation de développement économique de Lyster (CDEL) 11.8 Travaux à la surface Desjardins 11.9 Aménagement du terrain à la Gare 12 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 13 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i>
Ouverture de la séance	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>173-2009 Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>174-2009 Inversion des points à l'ordre du jour</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>175-2009 Présentation des comptes</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table data-bbox="363 1080 1333 1193"> <tr> <td>Chèques numéros 9058 à 9111</td> <td>120 178.07 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td>34 336.80 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>154 514.87 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Chèques numéros 9058 à 9111	120 178.07 \$	Autres paiements effectués par la directrice générale	34 336.80 \$	Grand total des paiements	154 514.87 \$
Chèques numéros 9058 à 9111	120 178.07 \$						
Autres paiements effectués par la directrice générale	34 336.80 \$						
Grand total des paiements	154 514.87 \$						
<p>176-2009 Colloque de zone ADMQ</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au Colloque de zone de l'ADMQ les 25 et 26 septembre prochain. Les frais d'inscription de 90.00\$ seront puisés au poste Formation et perfectionnement (02 13000 454), le kilométrage au poste Frais de déplacement (02 13000 310) et les frais de repas au poste Frais de repas – Adm. (02 13000 610).</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>Note</p>	<p>Le conseiller Normand Raby arrive à 20 h 10.</p>						
<p>177-2009 Commis de bureau général</p>	<p>ATTENDU que la directrice générale a besoin d'aide pour diverses tâches à effectuer au bureau municipal ;</p> <p>ATTENDU que le poste a d'abord été offert aux employés déjà à l'emploi de la municipalité ;</p> <p>ATTENDU que Madame Marie Demers a accepté de combler le poste ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Marie Demers comme commis de bureau général ;</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>178-2009 Règlement 279 décrétant</p>	<p>La lecture du règlement numéro 279 est faite par la directrice générale ;</p>						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'imposition d'une
taxe aux fins du
financement des
Centres
d'urgence 9-1-1

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 279 intitulé «Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.»

ADOPTÉE

179-2009
Raccordement du
3055 rue
Bécancour aux
services
municipaux

ATTENDU la demande de Monsieur Alain Lévesque et Madame Line Péloquin afin de raccorder leur terrain situé au 3055 rue Bécancour aux services municipaux ;

ATTENDU que l'article 13 du règlement 108 mentionne que les frais de raccordements seront à la charge de l'utilisateur des services et que celui-ci devrait en rembourser le coût à la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité a comme politique interne non-écrite de payer la moitié des frais liés au raccordement ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal assume la moitié des frais liés au raccordement du 3055 rue Bécancour et que l'autre moitié soit refacturée aux demandeurs.

ADOPTÉE

180-2009
Signature de
l'entente de
services
professionnels
avec Bourassa
Maillé Architectes

SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de services professionnels au montant de 26 480\$ à intervenir avec Bourassa Maillé Architectes concernant les plans et devis d'exécution pour les travaux de réfection à l'Édifice St-Louis.

ADOPTÉE

181-2009
Adoption du
règlement 278
modifiant le
règlement de
zonage 124

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 278 intitulé «Règlement 278 modifiant le règlement de zonage 124.»

ADOPTÉE

182-2009
Demande de
Johanne Fillion

ATTENDU la demande de dérogation de Madame Johanne Fillion afin d'avoir le droit de mettre 2 ou 3 chevaux au 2025 rue Bécancour ;

ATTENDU que cette demande est irrecevable, puisqu'elle requiert un changement dans l'usage de la zone, et qu'une telle demande ne peut faire l'objet d'une dérogation mineure ;

SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal rejette la demande de Madame Fillion.

ADOPTÉE

Vente d'un terrain
rue Préfontaine

La directrice générale informe le conseil municipal que le dernier terrain sur la rue Préfontaine a trouvé preneur soit le lot 16D-250 au 2400 Préfontaine.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Période de questions	Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.
183-2009 Service des collations pour les enfants ORAPÉ	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil approuve le paiement de 400\$ pour le Services des collations d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
184-2009 Club les neiges Lystania : traverses de motoneige	<p>ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania relativement aux traverses de motoneiges pour la saison hivernale 2009-2010 ;</p> <p>ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil approuve le plan présenté par le Club les neiges Lystania et demande à ses responsables de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.</p> <p>ADOPTÉE</p>
185-2009 Commandite Lyster Open 2009	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise une commandite de 240\$ pour le tournoi de golf «Lyster Open 2009» qui aura lieu le 15 août 2009. La somme sera puisée dans le poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
186-2009 Bureaux de postes publics et livraison en milieu rural	<p>ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé ;</p> <p>ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales ;</p> <p>ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada ;</p> <p>ATTENDU QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE la Municipalité de Lyster écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés ;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QUE nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

QUE la résolution soit envoyé à :

- M. Rob Merrifield, ministre d'État aux Transports
- M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- M. Christian Paradis, député fédéral
- M. Jean Perrault, président, Fédération canadienne des municipalités

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 30\$ chacun pour la conférence «Doutez» de Monsieur Pierre Légaré qui sera au profit de Partenaires 12-18 et qui aura lieu le 19 septembre prochain à Victoriaville. La somme sera puisée dans le poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE ce conseil approuve la participation de Messieurs Marcel Beaudoin et Yves Boissonneault au Congrès 2009 de la FQM les 24, 25 et 26 septembre 2009. Le coût des inscriptions au montant de 535\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Cotisation, congrès – Élus (02 11000 494), de même que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

Le sujet sera reporté à la prochaine séance.

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

187-2009
Conférence de
Monsieur Pierre
Légaré au profit
de Partenaires
12-18

188-2009
Congrès de la
FQM

Lettre
d'engagement
pour la CDEL

189-2009
Adoption du
procès verbal
séance tenante

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



190-2009
Levée de
l'assemblée

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Marcel Beaudoin
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 10^e jour d'août 2009.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière